



Assemblée générale

Distr. générale
17 mai 2019
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 117 de l'ordre du jour

Nominations aux sièges devenus vacants

dans les organes subsidiaires et autres nominations

Nomination du Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne

Note du Secrétaire général

1. Dans sa résolution [48/218](#) B du 29 juillet 1994, l'Assemblée générale a décidé de créer un Bureau des services de contrôle interne placé sous l'autorité du Secrétaire général, qui serait dirigé par un secrétaire général adjoint. Elle a aussi décidé que le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne :

a) devrait être un expert dans les domaines de la comptabilité, de l'audit, de l'analyse et des investigations financières, de la gestion, du droit ou de l'administration publique ;

b) devrait être nommé par le Secrétaire général, à l'issue de consultations avec les États Membres et avec l'approbation de l'Assemblée générale. À cette fin, le Secrétaire général devrait nommer le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne en prenant dûment en considération le principe du roulement sur une base géographique et, ce faisant, suivre les dispositions de l'alinéa e) du paragraphe 3 de la résolution [46/232](#) de l'Assemblée générale, en date du 2 mars 1992, par lequel l'Assemblée a décidé en particulier que, en règle générale, un ressortissant d'un État Membre ne doit pas succéder à un ressortissant du même État occupant un poste élevé, aucun État ni groupe d'États n'ayant de monopole sur des postes élevés ;

c) devrait être nommé pour une période de cinq ans et ne pourrait être reconduit dans ses fonctions ;

d) pourrait être révoqué de ses fonctions par le Secrétaire général sur proposition motivée et avec l'assentiment de l'Assemblée générale.

2. Par sa décision 70/402, l'Assemblée générale a approuvé, sur proposition du Secrétaire général ([A/70/388](#)), la nomination de Heidi Mendoza (Philippines) comme Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne pour une période de cinq ans allant du 15 novembre 2015 au 14 novembre 2020. Le 2 juin 2016, le Secrétaire général a informé l'Assemblée que M^{me} Mendoza avait pris ses fonctions le 11 décembre 2015 et que, en conséquence, son mandat prendrait fin le 10 décembre 2020.



3. Le Secrétaire général tient à informer l'Assemblée générale que, le 23 avril 2019, le Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies a établi que M^{me} Mendoza devrait mettre fin à son mandat à compter du 25 octobre 2019.
4. Compte tenu de la décision du Comité, et conformément à l'alinéa b) du paragraphe 5 de la résolution [48/218 B](#) de l'Assemblée générale, le Secrétaire général propose d'engager la procédure de recrutement du prochain Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne. Il soumettra le nom d'un candidat ou d'une candidate à la succession de M^{me} Mendoza.
5. Le Secrétaire général recommande que l'Assemblée générale prenne note de sa proposition.
